



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
25 août 2022  
Français  
Original : anglais

### **Renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, et notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine**

#### **Rapport du Secrétaire général**

#### **I. Introduction**

1. Le présent rapport, qui fait suite à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 16 décembre 2014 ([S/PRST/2014/27](#)), dresse un état de la mise en œuvre du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, notamment dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de la montée des prix mondiaux des denrées alimentaires et des carburants, ainsi que sur l'état du partenariat stratégique et les efforts déployés pour le renforcer. Il rend compte aussi des principales activités menées par le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (BNUUA) et le système des Nations Unies depuis la publication de mon précédent rapport ([S/2021/763](#)) le 30 août 2021, y compris des activités faisant suite aux résolutions [2320 \(2016\)](#), [2378 \(2017\)](#) et [2457 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité.

#### **II. Le partenariat stratégique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine**

##### **Conseil de sécurité de l'ONU et Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine**

2. Le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont continué, en format virtuel et en personne, d'intensifier leur partenariat stratégique pour relever les défis complexes auxquels le continent est confronté dans les domaines de la paix et de la sécurité, notamment ceux liés à la pandémie de COVID-19, à l'inégalité de genre, aux déficits de gouvernance, au terrorisme et à l'extrémisme violent. Une attention particulière a également été accordée aux mesures visant à atténuer les effets des changements climatiques et du conflit armé en Ukraine, qui ont accentué les vulnérabilités du continent en matière de sécurité énergétique, de sécurité alimentaire et de sécurité humaine.



3. Le Président du Conseil de sécurité et le Président du Conseil de paix et de sécurité ont entretenu des contacts réguliers dans le cadre de réunions informelles mensuelles, facilitées par la BNUUA, à l'occasion desquelles ils ont eu des échanges sur les programmes de travail des deux Conseils et sur des questions connexes.

4. Les représentant(e)s et les envoyé(e)s spéciaux (ales) du Secrétaire général et leurs homologues de l'Union africaine ont continué, parfois conjointement, d'informer le Conseil de sécurité, le Conseil de paix et de sécurité et les trois membres africains non permanents du Conseil de sécurité (A3) sur des questions spécifiques à un pays ou à une région, ainsi que sur des questions thématiques, pour que les deux organes puissent prendre leurs décisions en connaissance de cause. C'est dans ce contexte que le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix a participé au huitième Séminaire de haut niveau de l'Union africaine sur la paix et la sécurité en Afrique, qui s'est tenu au niveau ministériel du 2 au 4 décembre 2021 à Oran, en Algérie, et qui visait à renforcer la cohérence, la coopération et la coordination entre le Conseil de paix et de sécurité et l'A3 dans l'accomplissement de leurs mandats respectifs.

5. Les 16 et 17 décembre 2021, le Conseil de paix et de sécurité a accueilli sur une plateforme virtuelle le sixième séminaire informel conjoint et la quinzième réunion consultative annuelle conjointe entre le Conseil de paix et de sécurité et les membres du Conseil de sécurité. Au séminaire conjoint informel, les débats ont essentiellement porté sur la nécessité d'assurer un financement prévisible et durable des opérations de paix conduites par l'Union africaine et autorisées par le Conseil de sécurité, ainsi que sur le renforcement de la coopération entre les deux Conseils et l'amélioration de leurs méthodes de travail. À la quinzième réunion consultative annuelle conjointe, les débats ont notamment été centrés sur la reconfiguration de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), la situation dans la région du Sahel, les efforts de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, et l'appui à la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) au Mozambique. Les membres des deux Conseils ont insisté sur la nécessité de s'attaquer d'urgence aux causes profondes des conflits, notamment à celles liées aux problèmes de développement socioéconomique et de gouvernance. Ils ont aussi exprimé le besoin de renforcer la coordination et la coopération entre le Conseil de paix et de sécurité, l'A3, le Conseil de sécurité et les partenaires.

6. Pour préparer ces consultations, l'ONU, par l'intermédiaire du BNUUA, a facilité, du 22 au 24 novembre 2021 à New York, une réunion entre le Comité d'experts du Conseil de paix et de sécurité et les trois membres africains non permanents du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les-Grenadines, dits Membres africains du Conseil de sécurité plus un (« A3+1 »). Le Comité d'experts a également tenu, le 23 novembre 2021, des consultations informelles avec le Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique et reçu des informations du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, du Département des opérations de paix et du Bureau de la lutte contre le terrorisme.

#### **Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et Commission de l'Union africaine**

7. Le 1<sup>er</sup> décembre 2021, le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire général se sont réunis dans le cadre de la cinquième conférence annuelle Union africaine-Organisation des Nations Unies pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre commun et du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cette occasion, ils ont passé en revue la

situation dans différents pays et régions, notamment en République centrafricaine, en Éthiopie, en Libye, au Sahel, en Somalie, au Soudan du Sud et au Soudan, et sont convenus de faire réaliser une évaluation indépendante de la sécurité et du développement dans la région du Sahel, en collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Groupe de cinq pays du Sahel. Ils se sont réjouis de la coopération qu'ont mise en place l'Organisation mondiale de la Santé et les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies pour aider les États africains à faire face à la pandémie de COVID-19 et ont souligné qu'il fallait intensifier la réponse à la pandémie sur le continent, accélérer la distribution des vaccins et adhérer aux normes de qualité, de prévisibilité et de durée de conservation. Ils ont souligné combien il importait de renforcer la Zone de libre-échange continentale africaine pour favoriser la reprise économique intérieure et axer en priorité et plus largement leurs efforts sur la réalisation d'un développement durable et inclusif. Le Secrétaire général et le Président ont également rappelé avec insistance les effets que les changements climatiques ont sur la paix et la sécurité et sont convenus de renforcer leur coopération dans la perspective de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, prévue à Charm el-Cheikh en Égypte, du 7 au 18 novembre 2022. Ils se sont dits préoccupés par les nombreux changements anticonstitutionnels de gouvernement survenus récemment et par la détérioration du respect des droits de l'homme dans certaines régions du continent. Ils ont en outre réitéré leur souhait de voir adopter une formule de financement prévisible, durable et souple des opérations de paix conduites par l'Union africaine et autorisées par le Conseil de sécurité.

8. Le 5 novembre 2021, l'Équipe spéciale conjointe Organisation des Nations Unies-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité a tenu sa vingtième réunion consultative en format virtuel. À cette occasion, les participants ont fait le point sur l'évolution de la paix et de la sécurité en République centrafricaine, en Éthiopie, en Guinée, en Libye, au Mali, au Mozambique, en Somalie, au Soudan et au Tchad. Ils ont également eu des échanges sur le financement des opérations de paix de l'Union africaine et sur les répercussions des changements climatiques sur la paix et la sécurité en Afrique. Après plusieurs rencontres techniques sur des questions spécifiques à différents pays et sur des questions thématiques, l'Équipe spéciale conjointe s'est à nouveau réunie virtuellement le 5 mai 2022 pour sa vingt et unième réunion et a examiné la question des transitions politiques complexes au Burkina Faso, en Guinée, au Mali et au Tchad, l'état de la gouvernance et de la sécurité dans la région du Sahel, ainsi que l'évolution de la paix et de la sécurité en République centrafricaine, en Éthiopie, en Libye, au Mozambique, en Somalie et au Soudan. Des échanges de vues ont également été menés sur les répercussions de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire et la sécurité énergétique du continent. Les deux organisations ont réaffirmé leur attachement à privilégier la prévention des conflits, la médiation, le dialogue inclusif et les processus de réconciliation, à promouvoir la participation pleine, égale et effective des femmes et des jeunes aux instances de gouvernance, à multiplier les visites et évaluations conjointes sur le terrain de situations de conflit et à porter des messages concertés sur la paix, la sécurité, les droits de l'homme et le développement.

9. Sur le plan technique, et pour donner suite à la quatorzième réunion consultative Organisation des Nations Unies-Union africaine-Communautés économiques régionales et mécanismes régionaux sur la prévention, la gestion et le règlement des conflits (entre homologues), trois groupes de travail techniques Organisation des Nations Unies-Union africaine ont été créés, respectivement sur les élections, la prévention de l'extrémisme violent et du terrorisme, et les opérations de paix et les arrangements de sécurité ad hoc de l'Union africaine, pour améliorer le partage des informations et la coordination.

### III. Le partenariat opérationnel entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine

#### Menaces contre la paix et la sécurité en Afrique et solutions possibles

10. Nombre de pays africains restent en proie aux problèmes de paix, de sécurité et d'ordre socioéconomique qui ont des répercussions négatives sur le continent. Au cours de la période considérée, l'Afrique australe a été touchée par des ouragans et des crues soudaines dus aux changements climatiques et dans la région de la Corne de l'Afrique, plusieurs communautés ont dû faire face à la menace de famine après quatre saisons consécutives sans pluie, phénomène climatique jamais vu depuis au moins 40 ans. La région du Sahel a subi une multiplication et une intensification des attentats terroristes perpétrés par des affiliés de Daech et d'Al-Qaïda, qui ont poursuivi leur avancée dans certaines régions d'Afrique, certains visant le personnel humanitaire. Des changements anticonstitutionnels de gouvernement se sont produits au Burkina Faso, en Guinée, au Mali et au Soudan.

11. En Afrique du Nord, l'impasse politique en Libye a eu des incidences négatives sur les résultats obtenus dans les domaines économique et sécuritaire. Si l'accord de cessez-le-feu intégral et permanent en Libye de 2020 est demeuré toujours en vigueur, il n'en reste pas moins que des groupes armés n'ont eu de cesse de se mobiliser à Tripoli et alentours, mais aussi dans la région du sud. La situation sécuritaire est restée précaire, et c'est pourquoi il est urgent de mettre définitivement au point une base constitutionnelle pour organiser des élections nationales dans les meilleurs délais.

12. En Afrique de l'Ouest, dans la région du Sahel, les actes de terrorisme et d'extrémisme violent, et les crises intercommunautaires sont de plus en plus fréquents. Les groupes terroristes de la région continuent de se nourrir des insuffisances des systèmes de gouvernance, des difficultés socioéconomiques et des frustrations des populations locales. Cette situation a été aggravée par les relations complexes qui prévalent entre les groupes armés et les réseaux criminels. La récente vague de changements anticonstitutionnels de gouvernement survenus au Burkina Faso, en Guinée et au Mali est venue complexifier davantage le paysage sécuritaire. Les changements climatiques ont aussi apporté leur lot de graves difficultés, accentuant ainsi encore le désastre socioéconomique.

13. En Afrique centrale, en dépit du cessez-le-feu unilatéral que le Président Faustin-Archange Touadéra a proclamé en décembre 2021, les attaques contre les civils perpétrées par toutes les parties au conflit en République centrafricaine se sont poursuivies, faisant ainsi peser de graves menaces sur la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation de 2019. Cependant, les autorités nationales se sont appropriées le processus de paix et prennent des mesures pour le faire avancer, en étroite concertation avec leurs partenaires internationaux et avec l'appui de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Le dialogue républicain, qui s'est tenu du 21 au 27 mars 2022, a réuni les principales parties prenantes nationales, malgré le retrait de plusieurs groupes et partis d'opposition. Le 1<sup>er</sup> août, le Président Touadéra a nommé onze membres du comité de suivi des recommandations du dialogue républicain, lesquelles sont conformes aux résultats clés du Forum de Bangui de 2015 sur la réconciliation nationale et à l'Accord politique de 2019. En outre, les principaux documents-cadres relatifs à la réforme du secteur de la sécurité et les modalités du processus de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement ont été validés. Pour ce qui est du Tchad, le 8 août, le « pré-dialogue » de Doha avec l'opposition armée a débouché sur un accord de paix signé par au moins 36 des plus de 50 groupes rebelles participants, qui pourront ainsi participer au dialogue national inclusif et souverain au Tchad, dont l'ouverture était prévue le 20 août.

14. Dans la région des Grands Lacs, le dixième Sommet du Mécanisme régional de supervision de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région s'est tenu le 24 février 2022 à Kinshasa. Les pays signataires et les institutions garantes, à savoir l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la SADC, s'y sont engagés à resserrer leur coopération pour éliminer la menace posée par les groupes armés étrangers dans la région et à renforcer leur intégration économique régionale.

15. En République démocratique du Congo, la résurgence du Mouvement du 23 et les attaques armées des groupes armés locaux, ainsi que les contre-opérations consécutives menées par les Forces armées de la République démocratique du Congo, ont amené le conclave des chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est, dirigé par Uhuru Kenyatta, Président du Kenya, à s'engager et à convenir d'une approche à deux volets, à savoir un processus politique devant faciliter les consultations entre la République démocratique du Congo et les groupes armés locaux, et le déploiement urgent d'une force régionale sous la direction du gouvernement national, pour aider à contenir et, le cas échéant, à combattre les forces négatives qui continuent de faire peser une menace sur la paix et la sécurité en République démocratique du Congo et dans la région. Le 28 mai, en marge du Sommet extraordinaire des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine tenu à Malabo, Macky Sall, Président de l'Union africaine, a annoncé s'être entretenu avec Félix Tshisekedi, Président de la République démocratique du Congo, et Paul Kagame, Président du Rwanda, pour faire baisser les tensions, et avoir nommé João Manuel Gonçalves Lourenço, Président de l'Angola, en sa qualité de Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, pour régler le différend entre les deux pays. Le 6 juillet, le Président Lourenço a organisé à Luanda, avec les Présidents Kagame et Tshisekedi, un minisommet au cours duquel une feuille de route a été arrêtée pour établir un climat de confiance et régler la crise sécuritaire dans l'est de la République démocratique du Congo.

16. Au Mozambique, en juillet 2021, les organes de sécurité, en collaboration avec la mission de la SADC au Mozambique et les Forces rwandaises, ont contribué à affaiblir les capacités d'action et les moyens des insurgés qui sévissaient dans la province septentrionale de Cabo Delgado, endiguant ainsi les risques de débordement de l'insurrection dans d'autres provinces et au-delà. En dehors des opérations militaires, des initiatives de diplomatie préventive et des opérations humanitaires conduites par l'Organisation des Nations Unies, le maintien d'une paix et d'une stabilité durables passe par une intensification des approches nationales intégrées visant à donner la priorité à la mise en place de services, à la création d'opportunités économiques et à la promotion de l'inclusion pour lutter contre les causes profondes et les facteurs à l'origine des conflits armés.

17. En Afrique de l'Est, dans la Corne de l'Afrique, plusieurs pays ont continué de vivre des processus de transition et de paix difficiles. En Éthiopie, la déclaration par le Gouvernement fédéral d'une trêve humanitaire de durée indéterminée le 24 mars 2022, a contribué à faciliter l'acheminement de l'aide d'urgence dans la région du Tigré, bien que les services de base aient continué d'être suspendus et que la situation humanitaire soit toujours précaire. De nouvelles mesures de confiance doivent être pleinement mises en œuvre et un engagement concret des parties à régler le conflit par la voie pacifique s'impose pour consolider la dynamique en faveur d'une solution politique négociée. La manifestation d'une volonté politique de parvenir à un accord sur la question du Grand Barrage de la Renaissance éthiopienne et sur le différend frontalier entre le Soudan et l'Éthiopie devrait aussi concourir à apaiser les tensions dans la région.

18. En Somalie, le processus de suffrage indirect, qui a été longtemps retardé, a pris fin le 15 mai 2022 avec l'élection du président Hassan Sheikh Mohamud. La nouvelle administration a fixé ses priorités politiques, notamment la mise en forme définitive de la constitution et l'approfondissement du fédéralisme, le dialogue et la réconciliation, la lutte contre Al-Shabaab et la prise de mesures pour faire face à la sécheresse et à la situation humanitaire qui en résulte.

19. Au Soudan, la transition politique a subi un sérieux coup d'arrêt avec le coup d'État du 25 octobre 2021. Cette situation a plongé le pays dans des troubles persistants et généralisés et dans l'instabilité politique. La crise politique s'est poursuivie, tout comme les violences contre les civils, avec le risque d'une nouvelle escalade. De violents affrontements ont éclaté, notamment au Darfour, et la mise en œuvre des arrangements sécuritaires prévus par l'Accord de paix de Djouba et du Plan national de protection des civils se fait attendre.

20. La pandémie de COVID-19 a plongé l'Afrique dans sa pire récession économique depuis un demi-siècle. Le produit intérieur brut s'est contracté d'environ 3,2 % en 2020 et des millions de personnes ont sombré dans l'extrême pauvreté, accentuant ainsi les facteurs de conflit sur le continent. La stratégie de riposte africaine à la pandémie de COVID-19 a continué de faire enregistrer des progrès sur le double plan de l'identification de ses lacunes et de la préconisation de moyens d'y remédier pour assurer un relèvement profond des systèmes de santé, parallèlement à la reprise socioéconomique.

21. Cependant, des obstacles subsistent autour de l'adoption des vaccins et de la nécessité de revitaliser les services de soins de santé ordinaires pour renforcer les capacités et l'état de préparation du continent en cas de nouvelles pandémies. Au moment où les pays se préparent à une reprise post-COVID, force est de constater que la pandémie a mis à mal le secteur des services publics et sociaux. La pandémie a aussi montré combien il est urgent pour l'Afrique de faire de la crise une occasion de chercher activement à devenir autonome. À cet égard, l'entrée en vigueur du Traité portant création de l'Agence africaine du médicament, le 5 octobre 2021, marque une étape décisive qui pourrait permettre au continent d'autoriser et de produire en toute indépendance des vaccins et des médicaments.

22. Le conflit armé en Ukraine a également de graves répercussions sur les économies déjà fragiles d'un bon nombre de pays africains. Les lenteurs ou les difficultés qui freinent le retournement de ce type de situation risquent d'alimenter encore davantage les troubles sociaux et l'instabilité politique sur le continent. C'est dans ce contexte que le 3 juin 2022, Macky Sall, Président du Sénégal, en sa qualité de Président de l'Union africaine, et Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, se sont rendus à Sotchi en Fédération de Russie, pour discuter des conséquences du conflit sur le continent et plaider en faveur de la cessation des hostilités. Le 20 juin, Volodymyr Zelenskyy, Président de l'Ukraine, a fait un exposé virtuel au Bureau de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. À cette occasion, le Président Sall a indiqué que l'Afrique restait attachée au respect des règles du droit international, au règlement des conflits par la voie pacifique et au libre exercice du commerce, et le Président Moussa Faki Mahamat a quant à lui souligné qu'il fallait de toute urgence engager un dialogue.

23. Du 30 avril au 4 mai, dans le cadre du Ramadan, le Secrétaire général s'est rendu en visite de solidarité au Sénégal, qui assure la présidence tournante de l'Union africaine, puis au Niger et au Nigéria. Lors de ses rencontres avec Macky Sall, Président du Sénégal, Mohamed Bazoum, Président du Niger et Muhammadu Buhari, Président du Nigéria, il a souligné que l'aggravation concomitante des crises alimentaire, énergétique et financière imposait une augmentation des investissements

et un allègement de la dette dans le cadre d'une stratégie mondiale d'aide aux pays en développement.

24. L'engagement de l'ONU aux côtés de la Fédération de Russie, de l'Ukraine et de la Türkiye a eu pour résultats, d'une part, l'Accord sur l'exportation de céréales par la mer Noire, qui a été signé par les trois pays, l'ONU signant comme témoin, d'autre part, le mémorandum d'accord entre l'ONU et la Fédération de Russie sur la promotion des produits alimentaires et des engrais russes sur les marchés mondiaux. L'ONU coordonne également ses efforts avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale pour mettre en place des facilités de financement d'urgence destinées à renforcer la résilience des pays les plus durement touchés par la pandémie de COVID-19 et par les répercussions du conflit armé en Ukraine.

25. Du 23 au 27 mai, l'Union africaine a organisé un sommet extraordinaire humanitaire et une conférence d'annonces de contributions à Malabo, à laquelle le Secrétaire général était représenté par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence. Le Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine assistait également à la conférence. Le Sommet a permis de donner une impulsion aux efforts que mène l'Union africaine pour mieux répondre aux besoins humanitaires de plus en plus importants sur le continent. Les participants y ont notamment souligné que les questions de prévention et de gestion des conflits, de changements climatiques, de catastrophes, de déplacements forcés, de maladies, d'insécurité alimentaire, devaient être impérativement traitées, et qu'il fallait tirer des enseignements des situations consécutives aux conflits pour créer des conditions propices au retour et à la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

26. L'Union africaine a également réuni à Malabo le 28 mai, un deuxième sommet extraordinaire consacré aux questions du terrorisme et des changements anticonstitutionnels de gouvernement, auquel ont participé le Représentant spécial auprès de l'Union africaine et le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme. En particulier, les participants ont formulé les demandes urgentes suivantes au Conseil de paix et de sécurité : a) faire en sorte que son sous-comité de la lutte contre le terrorisme soit opérationnel ; b) donner mandat à la Commission de l'Union africaine d'élaborer, en collaboration avec les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux, un plan d'action stratégique intégré de lutte contre l'extrémisme violent ; et c) créer un sous-comité sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement et réactiver son sous-comité des sanctions. Les résultats du Sommet offrent à l'Organisation des Nations Unies des opportunités de collaboration étroite avec l'Union africaine pour que les différents sous-comités soient opérationnels, dans le cadre du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.

27. Les changements climatiques ont continué d'avoir des incidences négatives sur la paix et la sécurité en Afrique, parce qu'ils accentuent les fragilités et les vulnérabilités du continent, y compris par des catastrophes naturelles comme les cyclones de plus en plus nombreux dans le sud-est de l'Afrique et les inondations en Afrique du Sud, ainsi que la famine dans la Corne de l'Afrique. Ainsi, les changements climatiques ne font qu'aggraver l'insécurité énergétique, l'insécurité alimentaire et la précarité des ressources en Afrique. L'Organisation des Nations Unies et le Centre africain pour la politique en matière de climat continueront de promouvoir les politiques d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques de l'Union africaine, notamment en appuyant les efforts que déploie la Commission de l'Union africaine pour intégrer ces politiques dans tous ses services.

28. Face aux nombreux défis qu'il doit relever, les possibilités de tirer le meilleur parti de la situation sur le continent africain passent par une mise en œuvre intégrale,

accélérée et efficace de la réforme institutionnelle de l'Union africaine, notamment par une répartition des rôles entre l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux, et leurs États membres. À sa trente-cinquième session ordinaire, tenue les 5 et 6 février, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a décidé de prolonger d'un an, jusqu'en février 2023, la date limite de présentation des résultats des priorités de réforme non encore mises en œuvre de l'Union africaine. Un processus de réforme bien mené devrait permettre à l'Organisation des Nations Unies d'apporter un appui important à la mise en œuvre de projets sur lesquels pourront se construire le relèvement et la renaissance de l'Afrique.

### **Partenariat en matière de prévention des conflits et de rétablissement de la paix**

29. Au vu du paysage sécuritaire susdécrit, la priorité doit impérativement être donnée au programme de prévention des conflits au travers d'initiatives de paix locales, nationales et interétatiques sur le continent.

30. La dégradation croissante des conditions de sécurité et de la situation humanitaire dans la région du Sahel exige une action collective renouvelée et immédiate. À la cinquième conférence annuelle, tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2021, le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire général sont tombés d'accord sur la nécessité de lancer conjointement une évaluation indépendante de la sécurité et du développement dans la région du Sahel. Le 2 mai 2022, le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine ont invité Mahamadou Issoufou, ancien président du Niger, à assumer la présidence d'un groupe indépendant de haut niveau sur la sécurité et le développement au Sahel, qui aura pour mission de superviser le processus d'évaluation. Le groupe dressera un bilan stratégique des efforts en cours dans la région du Sahel dans les domaines de la paix, de la sécurité et de la gouvernance et formulera des recommandations visant à renforcer la coordination internationale pour faire face au mieux à la crise multidimensionnelle dans la région.

31. En Libye, l'ONU a continué de favoriser la mise en place d'un cadre constitutionnel devant permettre la tenue d'élections nationales, avec la participation directe de la Chambre des représentants et du Haut Conseil d'État, tout en prenant acte des progrès accomplis à ce jour. Le Secrétaire général a continué d'encourager les parties prenantes libyennes à intensifier les efforts de réconciliation nationale, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine, pour agir sur les causes profondes du conflit. Il reste néanmoins essentiel que les initiatives visant à mettre fin à la phase politique transitoire recueillent aussi bien le consensus que l'adhésion des Libyens.

32. Au Mali, l'ONU a une nouvelle fois apporté son soutien aux positions de l'Union africaine et de la CEDEAO dans leur réponse aux changements anticonstitutionnels de gouvernement, tout en encourageant les autorités de la transition à mettre en œuvre un calendrier de transition réaliste, conforme à la décision de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO. L'annonce par le gouvernement de transition malien, le 10 juin, d'un calendrier de transition de vingt-quatre mois est une étape positive à cet égard. Les participants à la soixante et unième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, tenue le 3 juillet, ont marqué leur accord pour le raccourcissement des transitions à vingt-quatre mois au Burkina Faso et au Mali et la levée des sanctions économiques et financières, et demandé aux autorités de facto de la Guinée de présenter un calendrier de transition acceptable avant le 1<sup>er</sup> août. Mais à la date du 17 août, ce calendrier n'avait toujours pas été soumis. L'ONU, l'Union africaine et la CEDEAO continueront de mener des initiatives

conjointes pour accompagner les processus de transition au Burkina Faso, en Guinée et au Mali.

33. Au Tchad, le système des Nations Unies et ses partenaires ont continué d'aider le Groupe d'appui international au Tchad, que dirige l'Union africaine, à promouvoir un processus de transition et de dialogue inclusif qui permette un retour rapide à l'ordre constitutionnel. La transition a continué de souffrir d'un important manque de financement, 20 % seulement du budget de la feuille de route de 1,8 milliard de dollars ayant pu être mobilisé. À une réunion de la Commission de consolidation de la paix tenue sur le Tchad le 2 décembre 2021 au niveau des ambassadrices et des ambassadeurs, l'Ambassadeur Basile Ikouébé, Haut Représentant de l'Union africaine pour le Tchad, a souligné combien il était important que les partenaires internationaux continuent d'apporter leur soutien, notamment en mobilisant davantage de ressources pour la mise en œuvre de la feuille de route de la transition.

34. Au Cameroun, comme suite à une visite conjointe de haut niveau de l'Union africaine, de l'Organisation internationale de la Francophonie et du Commonwealth en novembre 2019, l'ONU a continué de collaborer avec ces organisations pour appuyer les efforts menés en faveur d'un dialogue global sur la situation dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

35. Au Soudan, la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan, la Commission de l'Union africaine et le secrétariat de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) ont mis en place un mécanisme trilatéral pour trouver ensemble une solution à la crise politique et contribuer ainsi à rétablir une transition démocratique dirigée par des civils.

36. En Éthiopie, l'ONU a continué d'apporter son plein appui aux efforts de médiation menés par Olusegun Obasanjo, ancien président du Nigéria, en sa qualité d'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la Corne de l'Afrique, avec le concours d'autres partenaires régionaux et internationaux.

37. En Somalie, grâce à une coordination constante entre l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine, l'IGAD, l'Union européenne et d'autres partenaires, le processus électoral parlementaire indirect, longtemps retardé, a pu être mené à bien et a abouti à l'élection présidentielle au suffrage indirect du 15 mai 2022.

38. En ce qui concerne les élections, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix a aidé le Département des affaires politiques, de la paix et de la sécurité de l'Union africaine à élaborer un guide de l'Union africaine sur l'assistance électorale à ses États membres, dont l'objet est de définir une stratégie cohérente d'assistance électorale aux organes de gestion des élections et de renforcer les capacités de l'Union africaine dans l'exécution de son mandat de promotion d'élections démocratiques et de la bonne gouvernance.

39. L'Organisation des Nations Unies a aussi aidé la Commission de l'Union africaine à organiser un forum de réflexion sur la récente résurgence des changements anticonstitutionnels de gouvernement sur le continent. Le forum, qui s'est tenu du 15 au 17 mars à Accra, a offert au Conseil de paix et de sécurité, aux États membres et à d'autres parties prenantes concernées l'occasion d'examiner et de recenser, d'une part, les lacunes et les solutions que présentent les cadres normatifs applicables de l'Union africaine et des communautés économiques régionales, d'autre part, les mesures stratégiques à envisager pour répondre au phénomène des changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique. Par ailleurs, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Commission de l'Union africaine s'emploient à mettre en place une facilité conjointe pour les situations de transition afin de prévenir et de pallier la récente résurgence des changements anticonstitutionnels de gouvernement.

40. Au titre de l'appui fourni en permanence à l'initiative de l'Union africaine « Faire taire les armes en Afrique », le Bureau des affaires de désarmement et la Commission de l'Union africaine ont, avec l'assistance technique du Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes, soutenu des campagnes nationales à Madagascar, au Niger et en Ouganda. Dans le cadre du Mois de l'amnistie en Afrique pour la remise et la collecte des armes détenues illégalement, les États bénéficiaires ont organisé, de septembre 2021 à avril 2022, des campagnes de sensibilisation, de collecte et de destruction publique des armes remises volontairement par des civils, et des campagnes de renforcement des capacités en matière de gestion des stocks d'armes et de police de proximité. Au total, au moins 1 497 armes ont ainsi été collectées et détruites.

41. En partenariat avec la Commission de l'Union africaine et la Banque mondiale, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a contribué à un programme pluriannuel visant à renforcer les systèmes d'alerte précoce de l'Union africaine et des communautés et mécanismes économiques régionaux par l'intégration de la dimension des droits de l'homme dans leurs activités et le renforcement de leurs capacités dans ce domaine, notamment par la formation et l'élaboration d'un manuel de formation.

42. Parallèlement, le Réseau des femmes d'influence en Afrique a continué d'appuyer la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en s'appuyant entre autres sur ses vingt-neuf sections nationales. Les participants au deuxième Forum africain pour les femmes et la paix et la sécurité, organisé virtuellement les 13 et 14 décembre 2021, ont souligné qu'il convenait de renforcer le suivi et l'évaluation des cadres et mécanismes continentaux. En outre, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine ont adhéré au Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire comme membres de son conseil d'administration. Sous l'égide de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Pacte se veut un mouvement mondial intergénérationnel qui plaide en faveur d'une refonte des processus de paix et de sécurité et des opérations humanitaires visant à faire participer systématiquement et véritablement les femmes et les filles aux décisions qui les concernent.

43. L'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire du Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse, a collaboré étroitement avec la Commission de l'Union africaine et ses Jeunes Ambassadeurs africains pour la paix pour faire avancer le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, notamment dans le cadre de la Conférence mondiale de haut niveau sur la participation des jeunes aux processus de paix, qui s'est tenue virtuellement les 20 et 21 janvier 2022. L'ONU a également fourni son appui à la réunion de réflexion sur les jeunes et la paix et la sécurité, qui a été organisée par le Conseil de paix et de sécurité au Burundi le 25 avril, et qui a permis de mettre en commun les bonnes pratiques et de faire le point sur l'élaboration des plans d'action nationaux mis en œuvre dans ce domaine en Afrique.

#### **Partenariat dans le cadre d'opérations de maintien de la paix et de soutien à la paix**

44. En dépit des contraintes imposées par la pandémie de COVID-19, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine ont continué de rechercher et de mettre en œuvre des formes innovantes de collaboration, entre autres virtuelles, dans l'élaboration de politiques d'opérations de soutien à la paix et d'autres documents d'orientation, l'échange d'informations, de connaissances et de savoir-

faire, mise sur pied de forces et l'établissement de rapports conjoints sur la conduite des opérations de paix.

45. En République centrafricaine, la MINUSCA a continué de collaborer, conformément à son mandat de bons offices, avec les partenaires internationaux et les acteurs de la région, notamment l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et l'Union européenne, pour mieux coordonner les efforts visant à faire avancer le processus de paix. Le BNUUA a continué de fournir des conseils spécialisés et un appui technique pour l'opérationnalisation de la mission d'observation militaire de l'Union africaine en République centrafricaine en facilitant la signature d'un mémorandum d'accord entre la MINUSCA et la mission d'observation militaire qui définit les procédures de déploiement, de sûreté et de sécurité, et d'appui logistique des activités assignées par le Conseil de paix et de sécurité.

46. En République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs, l'ONU a entretenu des dialogues stratégiques réguliers avec l'Union africaine, tant au Siège que sur le terrain par l'intermédiaire de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, pour déterminer la complémentarité des actions et diffuser des messages concertés, le cas échéant, à l'appui des initiatives de paix et de sécurité en République démocratique du Congo et dans la région.

47. En Somalie, l'ONU, l'Union africaine, l'IGAD, l'Union européenne et le Gouvernement fédéral somalien ont collaboré étroitement dans le cadre du Quatuor pour mettre en œuvre la résolution [2568 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité. Cette collaboration constante a permis de présenter au Conseil de sécurité et au Conseil de paix et de sécurité une proposition commune sur les objectifs stratégiques, la taille et la composition d'une AMISOM reconfigurée, qui a conduit à la création de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) le 1<sup>er</sup> avril, conformément à la décision y afférente du Conseil de paix et de sécurité et à la résolution [2628 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité. Le BNUUA a participé à l'examen et à l'élaboration de documents d'orientation, dont l'état des besoins par unité et le plan de reconfiguration de l'ATMIS. Il a également apporté un appui technique aux processus d'évaluation et de sélection des unités de police constituées et des policiers hors unités constituées au Nigéria et au Kenya en vue de leur déploiement dans le cadre de l'ATMIS.

48. Le 6 juillet, le Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel et le Commissaire de l'Union africaine aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité ont coorganisé un dialogue interactif avec les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police de l'ATMIS pour un échange de vues sur les implications de la résolution [2628 \(2022\)](#) liées à l'appui logistique. Les participants au dialogue ont réaffirmé leur volonté commune de reconfigurer l'ATMIS et de faciliter le transfert des responsabilités en matière de sécurité de l'ATMIS aux forces de sécurité somaliennes.

49. Au Soudan du Sud, sur fond de retards dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et de regain de tensions entre les parties, la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUSS), l'IGAD, la Mission de l'Union africaine au Soudan du Sud et la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée ont mené conjointement de très nombreuses missions de bons offices avec les parties prenantes sud-soudanaises pour les encourager à se rapprocher et à appeler au calme, et pour les inviter instamment à se consacrer de nouveau et en priorité à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. En mars, la MINUSS a collaboré avec l'Union africaine et l'IGAD pour réaliser une évaluation trilatérale des besoins du Soudan du Sud dans le domaine des élections et

de la rédaction d'une constitution. La MINUSS a aussi facilité les visites du Conseil de paix et de sécurité en mars et du Comité ad hoc de haut niveau des Cinq de l'Union africaine en juin. Le 4 août, les parties à l'Accord revitalisé ont signé une feuille de route prolongeant la période de transition de 24 mois pour la réalisation de toutes les tâches en suspens prévues par l'accord de paix.

50. Dans la région du bassin du lac Tchad, plusieurs entités et bureaux des Nations Unies ont continué de collaborer avec l'Union africaine dans le cadre de l'appui qu'elle apporte à la Force multinationale mixte, notamment par des conseils et des connaissances techniques visant à renforcer ses capacités opérationnelles. Ils ont également apporté leur appui à la mise en œuvre de la stratégie régionale de stabilisation, de relèvement et de résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram, notamment en aidant à formuler son plan d'action pour 2022-2024. En outre, en appui à la Commission du bassin du lac Tchad et à ses États membres, le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme ont élaboré un projet conjoint visant à faciliter le contrôle, les poursuites, la réadaptation et la réintégration des personnes associées à Boko Haram, mis en œuvre en étroite coordination avec l'Union africaine, entre autres.

51. L'ONU a continué d'apporter son appui au renforcement des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine et des capacités de la Force africaine prépositionnée. Le BNUUA a fourni une assistance technique pour l'examen et l'élaboration de documents d'orientation et de systèmes d'établissement de listes de la Force africaine prépositionnée par l'intermédiaire des groupes d'appui stratégique de l'Union africaine pour les composantes civile, militaire et policière. Il a également aidé à élaborer et à organiser 38 programmes de formation et autres programmes de renforcement des capacités à l'intention du personnel régional de la Force africaine prépositionnée se préparant à être déployé dans le cadre d'opérations de soutien à la paix mandatées et autorisées par l'Union africaine. Le BNUUA a en outre facilité la mise en place de la première phase de déploiement des capacités du Centre continental et des centres régionaux de contrôle des mouvements de l'Union africaine. Il a par ailleurs collaboré étroitement avec l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux pour aider à élaborer le plan de travail 2021-2025 sur le renforcement de la Force africaine prépositionnée, qui doit être soumis en novembre 2022 au Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la défense, la sûreté et la sécurité.

52. Le Département de l'appui opérationnel a continué de s'employer avec l'Union africaine à renforcer la collaboration sur l'appui opérationnel, tant au niveau institutionnel que dans divers contextes opérationnels. Il s'agit en particulier des efforts menés pour approfondir la compréhension mutuelle et promouvoir l'interopérabilité et la complémentarité sur les questions d'appui opérationnel dans le cadre du programme d'échange de connaissances et de compétences. Le programme est passé d'un format d'échange de personnel à celui de la création de réseaux de collaboration entre praticiens de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies soucieux de mettre en commun leurs meilleures pratiques, leurs connaissances spécialisées et les enseignements qu'ils ont tirés de leurs expériences dans le domaine de l'appui opérationnel.

53. Vu la multiplicité des conflits violents sur le continent, il importe au plus haut point que la protection des enfants dans les conflits armés et le renforcement des capacités dans ce domaine soient pris en compte dans les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine. Le BNUUA, en collaboration avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, a aidé l'Union africaine à

renforcer ses efforts de coordination dans son Groupe de coordination sur les enfants dans les situations de conflit. En avril 2022, le BNUUA et le Bureau du Représentant spécial pour la question des enfants et des conflits armés ont clôturé une session de formation virtuelle de deux jours sur la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine de la protection de l'enfance, à laquelle ont participé des entités de l'Union africaine. En juin, dans le cadre de la commémoration de la Journée de l'enfant africain, le Représentant spécial auprès de l'Union africaine et le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité ont réaffirmé leur volonté de renforcer leur coopération pour assurer une meilleure protection des enfants et intensifier les efforts de prévention.

### **Partenariat en matière de consolidation de la paix et de promotion de l'état de droit**

54. L'ONU a continué de collaborer avec l'Union africaine pour renforcer les interventions dans les domaines de la consolidation de la paix et de l'état de droit.

55. Le 11 novembre 2021, le Président de la Commission de consolidation de la paix et le Président du Conseil de paix et de sécurité ont organisé une réunion consultative informelle virtuelle pour réfléchir aux moyens de renforcer encore leur coopération dans l'accompagnement des transitions politiques majeures en cours en Afrique pour consolider et maintenir la paix. Les participants aux débats ont mis l'accent sur l'importance du lien qui existe entre paix, sécurité, gouvernance et développement, et sur la nécessité pour l'Organisation des Nations Unies de faire plus pour lutter contre le recul de la démocratie et la progression du terrorisme dans certaines régions d'Afrique. Ils ont recommandé que les boîtes à outils applicables soient rendues pleinement opérationnelles et que le financement de la consolidation de la paix soit prévisible, que les échanges soient plus fréquents, que leurs programmes de travail soient alignés les uns sur les autres et que l'Union africaine soit représentée dans toutes les réunions importantes de la Commission de consolidation de la paix, et qu'un soutien soit apporté à la réforme du secteur de la sécurité, au désarmement, à une véritable participation des femmes et des jeunes, et à un rôle central des droits de l'homme dans la prévention des conflits.

56. L'ONU a en outre poursuivi son partenariat avec l'Union africaine pour renforcer leur coordination sur les questions de désarmement, démobilisation et réintégration, notamment par des sessions de formation en ligne. À l'occasion d'une réunion du Comité permanent de l'Union africaine sur les armes légères et de petit calibre et sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, tenue le 21 avril, les participants ont pris note de la nécessité de réexaminer la Déclaration de Bamako sur la position africaine commune sur la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères du 1<sup>er</sup> décembre 2000, dans la perspective de la Quatrième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

57. L'Organisation des Nations Unies a également apporté son appui à la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les mines de l'Union africaine en contribuant à en recenser les déficits de capacités et à l'élaboration de son Cadre stratégique pour la lutte antimines et l'élimination des restes explosifs de guerre. L'Organisation des Nations Unies a contribué à l'élaboration de la politique de sûreté et de sécurité de l'Union africaine et de ses procédures opérationnelles permanentes pour le personnel de la Commission et des installations de ses missions, ainsi qu'à celle de sa politique de gestion des armes récupérées dans les opérations de soutien à la paix.

58. En outre, le programme des cellules de fusion mondiales du Bureau de lutte contre le terrorisme est actuellement en train d'être mis en œuvre en coopération avec

la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, la police des Nations Unies, l'Organisation internationale de police criminelle et le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme, pour renforcer les capacités nationales de lutte contre le terrorisme au Botswana, au Ghana, au Mozambique, en Ouganda, en République démocratique du Congo et au Togo.

#### **IV. Appui aux opérations de soutien à la paix de l'Union africaine**

59. Après la signature, en décembre 2018, de la Déclaration conjointe par le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine, les deux organisations se sont également engagées de nouveau à œuvrer ensemble au niveau technique sur les grandes priorités, pendant que se poursuivent, au Conseil de sécurité, le dialogue et les négociations politiques sur un financement prévisible et durable des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine.

60. L'Union africaine, mettant à profit les intérêts générés par les placements du Fonds pour la paix que ses États membres ont constitué, a établi un premier budget pour en consacrer les ressources à la médiation, au renforcement des capacités et à des projets spécifiques d'appui aux opérations de soutien à la paix. Le Représentant spécial auprès de l'Union africaine a continué à participer, en tant que membre de droit, aux réunions du Conseil d'administration du Fonds pour la paix. Bien que les organes du Fonds pour la paix aient pour la plupart été mis en place, il reste à recruter les membres du personnel de son secrétariat. Des progrès ont été réalisés pour rétablir le dialogue entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité et rendre plus prévisible, durable et plus souple le financement des opérations de soutien à la paix conduites par l'Union africaine et autorisées par le Conseil de sécurité, et ce en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

61. L'ONU a continué de contribuer à la mise en œuvre du cadre de conformité de l'Union africaine relatif à la déontologie et à la discipline, ainsi qu'à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, notamment en mettant la dernière main à la politique de la Commission d'enquête de l'Union africaine concernant l'AMISOM, qui sera appliquée à l'ATMIS. Le projet Union africaine-Union européenne-Organisation des Nations Unies qui vise à améliorer et à rendre opérationnel le cadre de conformité et de responsabilisation de l'Union africaine pour les opérations de soutien à la paix a été signé le 31 décembre 2021 et il devrait permettre de garantir que les opérations sont planifiées et menées conformément aux normes internationales des droits de l'homme et du droit humanitaire ainsi qu'aux normes de conduite et de discipline, avec la protection des civils au cœur des activités. Le BNUUA a par la suite facilité une série d'initiatives et de rencontres, notamment entre le HCDH et les représentants des missions permanentes des États africains auprès de l'Union africaine et le Groupe de l'appui stratégique militaire de l'Union africaine, pour renforcer la compréhension commune et l'attachement des pays africains fournisseurs de contingents ou de forces de police au sujet des obligations qui leur incombent en vertu du droit international.

#### **V. Partenariats avec d'autres organisations et mécanismes régionaux**

##### **Communautés économiques régionales et mécanismes régionaux**

62. Les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux sont les pièces maîtresses du programme d'intégration continentale et de l'architecture de paix et de sécurité de l'Afrique. Ainsi, il importe de bien mettre à profit la collaboration

triangulaire entre l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux, et de mieux coordonner les initiatives pour pouvoir apporter l'appui le plus efficace possible là où le besoin se fait le plus sentir.

63. En Afrique de l'Est, l'ONU a collaboré avec l'IGAD et l'Union africaine pour tenter de trouver des issues aux situations politiques en Éthiopie, au Soudan et au Soudan du Sud. En Afrique de l'Ouest, l'ONU et l'Union africaine ont coordonné des initiatives communes avec la CEDEAO pour un retour rapide à l'ordre constitutionnel au Burkina Faso, en Guinée et au Mali.

64. En Afrique centrale, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a adopté la feuille de route conjointe pour la paix en République centrafricaine à son minisommet tenu à Luanda le 16 septembre 2021. La feuille de route vient consolider les efforts en cours que mènent l'ONU, l'Union africaine, la CEEAC et l'Union européenne en appui à la mise en œuvre de l'Accord politique de février 2019 pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine.

65. Dans le cadre de l'initiative sous-régionale menée par la CEEAC avec l'appui du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, la MONUSCO a adopté une stratégie inclusive et un plan d'action, élaborés conjointement avec l'équipe de pays des Nations Unies, pour aider les autorités congolaises à lutter contre les discours de haine et les incitations à la haine.

66. Le HCDH a apporté son concours aux efforts déployés par le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) pour renforcer son système d'alerte rapide et le rôle de la société civile en matière d'alerte rapide et de prévention des conflits, en organisant deux ateliers consultatifs dont l'objectif était de permettre à la Commission de l'Union africaine, au COMESA et aux organisations de la société civile de mutualiser leurs expériences. Il a aussi collaboré avec la Force prépositionnée de l'Afrique de l'Est pour aider à mettre en place son système d'alerte rapide, notamment en élaborant un cadre de prévention des conflits et des indicateurs d'alerte rapide.

## **VI. Autres activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine**

67. Sous la direction du Représentant spécial auprès de l'Union africaine et chef du BNUUA, le BNUUA a continué de contribuer activement au renforcement du partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine. Sa proximité avec l'Union africaine et ses contacts quotidiens avec de nombreuses parties prenantes, notamment le Conseil de paix et de sécurité, la Commission de l'Union africaine et les partenaires, ont continué de contribuer utilement à la mise en œuvre d'une approche d'unité d'action des Nations Unies et au renforcement du partenariat stratégique.

68. Du 1<sup>er</sup> au 3 novembre 2021, le Représentant spécial a participé à la douzième retraite annuelle de haut niveau des représentant-e-s spéciaux-ales du Président de la Commission de l'Union africaine et de ses envoyé-e-s, qui s'est tenue à Nairobi sur le thème « Amélioration de la coordination et harmonisation pour une médiation efficace », et au cours de laquelle les participant-e-s ont débattu des efforts de médiation en cours en Afrique, de leur pertinence et de leur efficacité dans le contexte des conflits actuels sur le continent, et exprimé leurs vues sur le renforcement des partenariats pour faire taire les armes d'ici 2030.

69. Du 12 au 15 mai 2022, à Debre Zeit, en Éthiopie, le BNUUA a animé la retraite de prise de familiarisation du Comité d'experts du Conseil de paix et de sécurité,

après l'élection des nouveaux membres du Conseil de paix et de sécurité (2022-2024/2025), qui sont entrés en fonction le 1<sup>er</sup> avril.

70. Le BNUUA a également poursuivi ses activités stratégiques destinées à accélérer l'application des mesures prévues dans la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Dans le cadre de l'initiative « She Stands for Peace », une série de livres électroniques et de podcasts ont mis en lumière des expériences personnelles sur le rôle que jouent les femmes et sur leur participation aux efforts de promotion de la paix et de la sécurité en Afrique, amplifiant ainsi les voix des femmes, leurs rôles courageux et leur plaidoyer en faveur de la mise en œuvre de l'initiative phare de l'Union africaine visant à « Faire taire les armes en Afrique d'ici 2030 ».

71. Avec l'appui du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et des Gouvernements norvégien et suédois, le BNUUA a également lancé, le 8 mars 2022, le site Web de l'initiative « She Stands for Peace », qui offre une communauté de pratique et se veut un référentiel d'informations utiles et une plateforme d'échange d'informations et de bonnes pratiques pour les spécialistes des questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité<sup>1</sup>.

72. L'ONU, en collaboration avec le Bureau de l'Envoyée spéciale de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, a aidé à organiser en novembre 2021, sous forme virtuelle, le troisième Forum des femmes dirigeantes et la retraite intergénérationnelle du Réseau des femmes d'influence en Afrique, où ont été convenues des stratégies visant à institutionnaliser le Réseau et à y accroître la représentation des jeunes femmes. Le BNUUA et l'ONU-Femmes ont également aidé à réaliser le site Web et la plateforme de mentorat du Réseau, et à y ouvrir des espaces de mentorat à l'intention des jeunes femmes dirigeantes sous forme de dialogues intergénérationnels.

73. Les 16 et 17 décembre 2021, le BNUUA et le Bureau de l'Envoyée spéciale pour la Corne de l'Afrique ont organisé une session de formation virtuelle de deux jours sur l'analyse des conflits et la médiation vues sous l'angle des questions de genre, qui a réuni plus de 50 membres du Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation (FemWise-Africa), l'Union africaine et toutes les communautés économiques régionales. La formation a permis aux participants de souligner combien il importe que des femmes participent à la médiation et combien, pour parvenir à une paix durable, il est avantageux de mettre en œuvre une approche qui tient compte des questions de genre.

74. Pour ce qui est de la participation des jeunes, le BNUUA et la Commission de l'Union africaine ont organisé conjointement, les 23 et 24 septembre 2021, dans le cadre du programme Jeunesse pour la paix en Afrique de l'Union africaine, un atelier de formation de formateurs à l'intention des jeunes dirigeants. L'atelier, qui reprenait le thème retenu par l'Union africaine pour l'année 2021, « Arts, culture et patrimoine : des leviers pour construire l'Afrique que nous voulons », a permis de renforcer les compétences et les savoir-faire nécessaires pour contribuer utilement à la recherche de solutions aux conflits sur le continent.

75. Tout au long de l'année 2022, le Représentant spécial auprès de l'Union africaine a eu de nombreuses réunions bilatérales avec plusieurs membres permanents du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité. Entre septembre 2021 et août 2022, le BNUUA et d'autres entités des Nations Unies ont organisé au total, en format virtuel et en personne, 42 sessions d'information thématiques ou consacrées à un pays à l'intention du Conseil de paix et de sécurité. Le BNUUA a également facilité sept consultations informelles, en format virtuel, entre le Président du Conseil de

<sup>1</sup> Voir <https://www.un.org/shestandsforpeace/>.

sécurité et le Président du Conseil de paix et de sécurité. En outre, le Représentant spécial a eu des échanges avec de hauts responsables de la Commission de l'Union africaine et des représentants de groupes de réflexion stratégiques, pour promouvoir un engagement durable sur les questions de paix et de sécurité en Afrique.

76. Pour ce qui est de la mise à contribution des compétences des groupes de réflexion, le BNUUA a signé un mémorandum d'accord avec Amani Africa, établi à Addis-Abeba, qui vise à promouvoir des capacités de gestion des connaissances, de recherche et d'analyse efficaces susceptibles d'éclairer les processus d'élaboration de politiques du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité.

## VII. Observations et recommandations

77. Au cours de la période considérée, le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité a encore une fois fait la preuve de son utilité comme pilier incontournable du multilatéralisme et comme catalyseur des efforts que déploient aujourd'hui les deux organisations pour relever les défis complexes et en constante évolution de la paix et de la sécurité en Afrique. Il se veut le socle d'un partenariat structuré, systématique et prévisible, ancré dans les valeurs communes de nos deux organisations. Je prends note du processus en cours de réforme institutionnelle de l'Union africaine et en attends avec intérêt les résultats, qui devraient permettre d'améliorer encore la coordination et la cohérence des interventions entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité et, plus généralement, entre les deux organisations.

78. Les menaces et les défis en cascade auxquels notre monde et le continent africain en particulier sont confrontés imposent un engagement renouvelé et des mesures décisives dans notre réponse collective. Il convient donc impérativement de s'attaquer aux facteurs aggravants, comme les incidences négatives de la pandémie de COVID-19, et les implications du conflit armé en cours en Ukraine, qui accentue une triple crise alimentaire, énergétique et financière.

79. La fréquence et la létalité des attaques terroristes exigent des efforts concertés et permanents pour enrayer ce fléau en Afrique. En même temps que nous cherchons à endiguer la menace terroriste, nous ne devons pas perdre de vue la nécessité d'une réponse mondiale qui permette d'appréhender de manière globale et intégrée la nature multidimensionnelle des enjeux. Nos réponses doivent en outre être solidement ancrées dans la protection et la promotion des droits de l'homme, l'égalité des genres et l'état de droit, notamment par des pratiques innovantes et fondées sur des données probantes. À cet égard, l'ONU continuera de prêter main forte aux réponses et initiatives menées par l'Afrique pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

80. L'action collective en matière de prévention des conflits, de médiation, de maintien et de consolidation de la paix reste une priorité stratégique. Au moment même où la menace terroriste ne cesse de gagner du terrain et où l'on assiste à un retour inquiétant des changements anticonstitutionnels de gouvernement dans la région, il devient impératif d'adopter des réponses plus efficaces pour faire face aux effets cumulés de la pandémie de COVID-19, des changements climatiques et de l'insécurité alimentaire, ainsi qu'aux déficits de gouvernance, y compris les restrictions des droits de l'homme et de l'espace civique, qui peuvent compromettre la stabilité à long terme et le développement durable de la région. Toute réponse de ce type nécessitera une volonté politique forte, un engagement et des partenariats renforcés aux niveaux local, national, régional et international si l'on veut s'attaquer aux causes profondes des défis multiformes actuels. L'évaluation indépendante de la sécurité et du développement dans la région du Sahel offre l'occasion d'examiner ces

tendances dans la sous-région et de proposer des solutions pratiques pour mettre en place des mécanismes efficaces de riposte et de coordination.

81. Le règlement des problèmes de bonne gouvernance demeurera une priorité, l'objectif étant de favoriser l'émergence d'institutions justes et responsables et de garantir des prestations de services de qualité. L'accent doit être mis sur la tenue d'élections inclusives, transparentes et responsables pour gagner la confiance du public. En outre, il faudra s'employer à renforcer les institutions, les structures et les mécanismes de promotion de l'état de droit, et j'encourage encore une fois une plus grande collaboration et une action concertée entre le système des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine pour renforcer les systèmes de justice et de responsabilité sur tout le continent.

82. On ne soulignera jamais assez le lien qui existe entre paix et sécurité et développement. Il importera notamment de mettre en œuvre des interventions qui tiennent compte des questions de genre, y compris de veiller à assurer la participation des femmes et des jeunes aux stratégies et processus de développement politique et socioéconomique.

83. Par ailleurs, nous devons protéger les enfants en période de conflit armé, et nous employer en priorité à combler les lacunes en matière de données et à accroître les moyens de protection de l'enfance et les ressources qui leur sont consacrées, tant au sein de la Commission de l'Union africaine que dans les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine.

84. Les effets des changements climatiques sur le paysage sécuritaire africain sont manifestes et présents et ont accentué les vulnérabilités liées au développement et à la gouvernance. Aussi, la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra en Égypte du 7 au 18 novembre 2022, doit être pour la communauté internationale l'occasion de réfléchir aux effets des changements climatiques sur l'Afrique et aux risques qui en découlent, ainsi qu'à la nécessité de réaliser les objectifs de développement durable, pour promouvoir une transition juste et un accès équitable aux financements et aux moyens d'atténuation et d'adaptation.

85. Il convient de mettre en œuvre des interventions stratégiques qui protègent les systèmes alimentaires des perturbations du commerce et contribuent à créer des chaînes de production et d'approvisionnement alimentaires durables, résilientes et équitables pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous d'ici 2030. À cet égard, le thème retenu par l'Union africaine pour l'année 2022 est « Renforcer la résilience en matière de nutrition et de sécurité alimentaire sur le continent africain : renforcer les systèmes agroalimentaires, la santé et les systèmes de protection sociale pour l'accélération du développement du capital humain, social et économique ».

86. Je tiens à remercier Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, pour sa collaboration et son attachement constants en faveur du renforcement du partenariat entre nos deux organisations. Je tiens également à exprimer ma gratitude aux différents organes de l'Union africaine, aux États Membres africains, aux communautés économiques régionales et aux mécanismes régionaux pour la coopération qu'ils apportent dans la recherche de solutions aux problèmes de paix et de sécurité en Afrique.

87. Enfin, je tiens à remercier sincèrement Hanna Serwaa Tetteh, ma Représentante spéciale sortante auprès de l'Union africaine, et son successeur, Parfait Onanga-Anyanga, pour le rôle important qu'ils ont joué dans la facilitation de synergies entre les deux organisations au cours de la période considérée.